

MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU **Jeudi 26 février 2020**

Etaients présents : M. CHAUSSADE, M. BAÏDA, Mme PILET, Mme ANTUNES, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. LACOMBE, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER.

Absents excusés : M.LAURIERE (procuration à M. LAMOTHE), Mme RAUTURIER (procuration à Mme JUKOWSKI,) Mme ARVIEUX, M. SERRE, Mme RONDA, M. GOUGAY.
Monsieur COUSTILLAS a été nommé secrétaire de séance

1 – Délibérations

1 – Vote du compte de gestion du budget général et assainissement 2019 (2020.01.001)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par MM. Georges ELIZABETH et Jean-François LAPAQUELLERIE Trésoriers à MONTPON. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

2 – Vote du compte administratif 2020 – Budget général et budget assainissement (2020.01.002)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

<u>Budget général</u>		<u>Budget annexe assainissement</u>	
<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
+ 397 353.61 €	+ 56 580.05 €	+ 113 529.88 €	+ 20 250.09 €

3 – Cotisation 2020 – Mission Locale du Ribéracois (2020.01.003)

Cotisation inchangée, soit 1€/habitant = **1 817 €**

4 – Dépenses nouvelles budget assainissement 2020 (2020.01.004)

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des branchements au réseau d'assainissement collectif pour les besoins de constructions nouvelles,

Considérant que la limite de cette autorisation est le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 2019 ;

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus pour les montants suivants :

- Entreprise LAURIERE & FILS : 1 944.00 € TTC
- Entreprise LAURIERE & FILS : 900.00 € TTC

5 – Versement fonds de concours à la CCIDL –Modification du montant (2020.01.005)

Le maire rappelle au conseil la délibération n°2019-02-007 du 10 avril 2019 attribuant un fonds de concours à la CCIDL dans le cadre de sa compétence voirie et pour les travaux effectués dans la rue de Bosfraise. Après l'appel d'offres, l'estimation du projet s'élève à 342 060 € HT. Il convient donc de modifier le montant de la subvention accordée, toujours dans la limite des 25 % soit 64 682 € au lieu de 62500 €.

6 – Vente suite à aliénation d'un chemin rural à Las Davaladas (2020.01.006)

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'enquête publique qui a eu lieu en juin 2019 en vue d'aliéner le chemin rural de Las Davaladas à la demande de Messieurs GRENIER.

Les formalités ayant été accomplies, il convient d'examiner la proposition de prix de MM. GRENIER afin de délibérer sur la vente qui sera actée par notaire aux frais de l'acquéreur.

Pour rappel la superficie du chemin est de 781 m²

Le prix proposé et accepté par le conseil est de 1.90 € le m².

II – Informations

1 – informations communautaires : M le Maire évoque les différents comptes rendus transmis au conseil depuis le précédent conseil.

2 – Lecture différents courriers : remerciements des familles frappées par le deuil.

3- Informations diverses :

- Mesdames QUIVIGER et PILET signalent qu'elles ne sont jamais invitées à la commission scolaire de la CCIDL.
- M. CHAUSSADE évoque la situation financière de la CCIDL.
- M. CHAUSSADE expose l'avancement des travaux du centre bourg. Des retards sont à prévoir.

Vu pour être affiché le vendredi 28 février 2020, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 28 février 2020

Le Maire,
(sceau et signature)

